



www.pays-sologne-valsud.fr

N° 7

Lettre de Pays

Avril 2004



Sommaire

- ▶ Édito
- ▶ Actualisation de la charte de développement
- ▶ Signatures
 - CODEC
 - Convention de partenariat avec la CCI du Loiret
- ▶ Bilan de l'ORAC

Vous pouvez télécharger les « Lettres de Pays » à l'adresse : www.pays-sologne-valsud.fr/lettre/

Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran
45240 Ménestreau-en-Villette
Tél : 02 38 49 19 49
Fax : 02 38 49 19 59
Email : sologne.val.sud@wanadoo.fr
Site : www.pays-sologne-valsud.fr

Agent de développement :

Angélique Donnot

Animatrice ORAC : **Isabelle Laurent**

Assistante secrétaire :

Isabelle Bollaert

Directeur de la Publication :

Xavier Deschamps

Rédaction :

Commission Communication du Pays

Conception & Création :

Enola Création [02 38 76 96 35]

Impression : **Imprimerie Nouvelle**

Crédits photos : **Pays Sologne Val Sud, Mme Bureau-Mayeux, CCI,**

Commune d'Ardon

Dépôt légal : **Avril 2004**

Édito

▶ Un bilan satisfaisant pour le 1^{er} contrat de Pays

Le premier contrat de Pays, signé entre le Pays Sologne Val Sud et la Région Centre, vient de s'achever en février 2004 après 5 années d'animation. C'est plus d'une centaine de projets d'investissement portés par des communes, des groupements de communes, des associations et des privés qui ont été soutenus dans le cadre de ce contrat pour un montant de subventions attribué de près de 4 000 000 €. Toutes les actions inscrites dans le contrat de Pays ont contribué à la réalisation des 3 objectifs de développement prioritaires formalisés dans la Charte du Pays : l'amélioration et la valorisation du cadre de vie, la consolidation du tissu économique et le renforcement de l'offre touristique.

▶ L'actualisation de la charte de développement : une forte mobilisation des acteurs du territoire

Le Pays a engagé dès mai 2003 une démarche d'actualisation de sa charte de développement afin notamment de tenir compte des évolutions du territoire et de la vision des acteurs pour l'avenir du Pays. Cette actualisation a été aussi l'occasion de mener une évaluation du premier contrat pour tirer tous les enseignements utiles à une démarche de développement local dynamique. L'actualisation de la charte de développement a représenté une formidable opportunité de s'engager collectivement pour élaborer le projet du Pays. Les élus des communes et groupements de communes, les membres du Conseil de développement, les différents partenaires institutionnels du Pays se sont

fortement mobilisés pour mener cette démarche, qu'ils en soient tous ici remerciés.

▶ Préparation d'un Contrat Régional de Pays de 2^e génération

Nous vous invitons à découvrir, dans cette 7^e Lettre de Pays, la synthèse des travaux menés dans le cadre de l'actualisation de la charte et à consulter les différents rapports sur le site internet du Pays :

www.pays-sologne-valsud.fr

Dès à présent, le Pays travaille à l'élaboration du nouveau programme d'actions en lançant un appel à projets pour qu'ensemble nous construisions l'avenir du Pays Sologne Val Sud. ■

Xavier DESCHAMPS

Président



► Actualisation de la charte de développement

LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE : CRÉATION D'UN « ATELIER DE CONCERTATION »

La charte de développement formalise le projet de territoire issu de la concertation des élus et des acteurs locaux.

Ainsi, un vaste travail d'animation des acteurs locaux a été mené notamment au travers de 5 rencontres d'une demi-journée de « l'atelier de concertation » réunissant élus, membres du Conseil de développement et partenaires institutionnels. ■



Réunion de l'atelier de concertation à Sully-sur-Loire

LES ÉTAPES DE L'ACTUALISATION : DE L'ÉVALUATION DU PREMIER CONTRAT À LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE

La démarche d'actualisation de la charte de développement repose sur :

- **l'évaluation** du premier contrat afin de tirer les enseignements de la première expérience de travail en commun à l'échelle du Pays,
- **le diagnostic stratégique** qui s'appuie non seulement sur l'analyse des données statistiques mais surtout sur la concertation des acteurs du territoire,

- la définition de la **stratégie de développement** du Pays qui formalise l'ensemble des orientations économiques, sociales et environnementales souhaitables pour le territoire,
- l'élaboration du **programme d'actions** dénommé « **Contrat Régional de Pays** » qui recense les projets contribuant à faire évoluer le territoire dans le cadre de la charte de développement. ■

L'ÉVALUATION DU 1^{er} CONTRAT : UN APPRENTISSAGE DU TRAVAIL EN COMMUN

► **95 % des crédits réservés dans le contrat de Pays ont été engagés.**

► **L'intercommunalité à encourager**

Près de 30 % des crédits ont été affectés à des opérations portées par des structures intercommunales.

► **Le contrat de Pays : des priorités d'intervention en faveur du tourisme, de l'activité économique et du cadre de vie.**

Ces 3 objectifs de développement ont bénéficié respectivement de 43 %, 34 % et 23 % des crédits du contrat de Pays.

► **Le Conseil de développement du Pays**
Dès juin 2002, le Pays a mis en place le Conseil de développement qui permet à la société civile (chefs d'entreprises, associations, etc.) de participer aux débats et au projet de territoire.

► **Le contrat de Pays : un outil efficace au service du maintien et de la création d'emplois**

Au travers des nombreuses opérations et en particulier de l'ORAC, l'emploi local a pu être conforté et redynamisé.

► **Les améliorations à apporter pour le prochain contrat de Pays**

Les actions proposées seront d'autant plus structurantes pour le territoire qu'elles reposeront sur une assise intercommunale et qu'elles présenteront un caractère transversal. ■

LE DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE : POUR DETERMINER LES AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

► **Le Pays aspire à s'ouvrir à des partenariats structurés** avec les territoires limitrophes et l'agglomération orléanaise.

► **La création et le renforcement de pôles d'activité avec une intégration paysagère**



Scierie de Mézières-lez-Cléry

Il s'agit notamment pour le Pays de développer la complémentarité entre les pôles, de rééquilibrer les relations domicile-travail, d'organiser la formation professionnelle structurée à l'échelle du Pays, de rendre attractif le territoire grâce à la valorisation des ressources et des produits locaux et de promouvoir les activités en lien avec les TIC (technologies de l'information et de la communication). Un intérêt particulier sera apporté à la transmission d'entreprises artisanales, commerciales et agricoles.

► **Un large soutien sera apporté aux équipements et services à la population** ainsi qu'au réseau associatif et culturel compte tenu de la forte vocation résidentielle du territoire.

► **L'intégration intercommunale**

doit être encouragée à l'échelle des différents cantons.



► **L'offre touristique doit être valorisée** et davantage structurée avec un intérêt

particulier apporté au tourisme de nature et à l'hébergement.

► La forte pression foncière exercée par l'agglomération orléanaise incite les communes à mener un **développement urbain maîtrisé** en maintenant notamment les espaces agricoles et en préservant le cadre de vie tout en le valorisant. ■

L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Suite au travail de diagnostic et d'évaluation, « l'atelier de concertation » a formalisé un projet de territoire pour le Pays Sologne Val Sud et identifié un certain nombre d'orientations stratégiques à mettre en œuvre. Le schéma ci-dessous présente le projet du Pays de façon simplifiée. ■

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS SOLOGNE VAL SUD



VALIDATION DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT

Le comité syndical du Pays a validé la charte de développement en mars 2004 et l'a transmise à la Région Centre pour approbation.

Les différents rapports et la charte de développement sont téléchargeables sur le site internet du Pays dans la rubrique bibliothèque :

www.pays-sologne-valsud.fr ■

LE PAYS LANCE UN APPEL À PROJETS POUR L'ÉLABORATION DU 2^e CONTRAT RÉGIONAL DE PAYS

Les projets intercommunaux et communaux mais aussi les projets associatifs et privés, susceptibles de contribuer de façon significative au projet de territoire du Pays et répondant ainsi à la nouvelle charte de développement, peuvent s'inscrire dans le programme d'actions qui se déroulera sur une période de 4 ans entre 2004 et



Commune de Ferolles

2008 et prétendre à un financement. ■

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Angélique Donnot, agent de développement du Pays au 02 38 49 19 49.

➤ Signatures

CHARTRE D'ORIENTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL (CODEC)

Préoccupés par l'évolution du commerce local, les élus du Pays ont souhaité mener une démarche partenariale active associant élus, présidents des unions commerciales, Chambres Consulaires, Conseil Régional, Conseil Général, services d'État, associations



Les membres signataires de la charte en présence d'André Carava, Sous-Préfet d'Orléans, le 18 décembre 2003 à Sully-sur-Loire, de gauche à droite :

Alain Tinert, Administrateur de la Chambre de métiers du Loiret ; François Foussier, Vice-Président de la CCI ; Xavier Deschamps, Président du Pays Sologne Val Sud ; Hubert Fremy, Vice-Président du Conseil Général du Loiret ; Jean-Claude Bourquin, Président de l'association de consommateurs, UFC Que choisir ; Didier Fournier, Président de la commission artisanat-commerce du Pays

de consommateurs, etc. afin de déterminer des orientations fortes en matière de développement commercial. Ainsi, il a été demandé au bureau d'étude SM Conseil d'établir un diagnostic de l'offre locale et des habitudes de consommation des habitants et d'accompagner les réflexions sur les évolutions souhaitables pour le territoire dans le domaine commercial. Ce diagnostic a notamment permis de mettre en exergue la forte évasion commerciale vers l'agglomération orléanaise et la richesse de l'offre alimentaire spécialisée sur le territoire.

Parmi les orientations prioritaires retenues pour les 5 prochaines années, on retiendra le soutien réaffirmé au commerce de proximité afin d'assurer un maillage satisfaisant de l'offre commerciale.

La CODEC est téléchargeable sur le site : www.pays-sologne-valsud.fr/biblio/ ■

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET LE PAYS SOLOGNE VAL SUD

Afin de promouvoir les sites d'activités industriels et de services, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret (CCI) a édité en 2003 un «registre des parcs d'activités» présentant les disponibilités foncières des zones d'activités sur le périmètre du Pays Sologne Val Sud. Le Pays s'associe à l'actualisation annuelle du document tandis que la CCI met à disposition les plans des zones d'activités pour leur mise en ligne sur le

site du Pays. A ce titre, une convention de partenariat entre la CCI du Loiret et le Pays Sologne Val Sud a été signée le 9 octobre 2003.

Le Pays du Gatinais a suivi la même démarche.



De gauche à droite : Jean Charles Paré, Président du Pays Gâtinais, Yves Broussoux, Président de la CCI du Loiret, Xavier Deschamps, Président du Pays Sologne Val Sud

Le Registre des parcs d'activités, édition 2004, est téléchargeable sur le site du Pays à l'adresse :

www.pays-sologne-valsud.fr/implanter/ ■

➤ Bilan de l'ORAC

Lancée en 2001 pour répondre à une fragilisation du tissu artisanal et commercial, l'ORAC a soutenu les projets de 109 entreprises du Pays.



Le dernier commerce d'Ardon soutenu par l'ORAC

► La consommation des crédits a été rapide et importante :

La totalité des crédits alloués au Pays par l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général, soit **736 600 € ont été attribués aux porteurs de projet**. L'opération s'est déroulée sur 2 ans et demi.

► Les projets soutenus par l'ORAC : Les subventions ont été octroyées dans la majorité des cas,

- à des commerces et entreprises artisanales en phase de création, le plus souvent pour l'aménagement de leurs locaux ou dans le cadre de rachat de matériel du fonds repris,
- aux entreprises en développement pour l'acquisition de nouveaux matériels ou la construction de locaux,
- aux commerces alimentaires pour leurs mises aux normes ou l'acquisition de camions de tournées.

Les effets bénéfiques de l'aide : la création d'emplois et l'incitation à la formation

► L'ORAC a permis de maintenir ou de créer des emplois en soutenant **28 créations ou reprises d'entreprises**, l'achat de matériel plus performant permettant une meilleure rentabilité et la diversification d'activité. On peut estimer à **120 le nombre d'emplois créés ou confortés** par la réalisation des projets soutenus par l'ORAC.

► Ainsi **75% des bénéficiaires de l'ORAC ont suivi une formation** à l'occasion de leur demande et ont bénéficié d'un taux d'aide bonifié.

L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce vient de prendre fin. En l'état actuel de la législation, elle ne pourra malheureusement pas être renouvelée avant un délai de 5 ans. Aussi, le Pays, qui souhaite poursuivre son soutien au maintien du tissu commercial et artisanal étudie d'autres possibilités d'aide. ■